

Fiche Action n° 1 : STRUCTURER DES FILIERES AGRICOLES LOCALES ET DURABLES
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Contexte au regard des besoins, de la stratégie, des enjeux et plus-value du DLAL

Filières agri-alimentaires :

Le GAL, même s'il est composé en majorité d'exploitations en grandes cultures (97% de la Surface Agricole Utile ou SAU), comporte une diversité croissante de filières agri-alimentaires locales, qu'elles soient le résultat de la diversification d'exploitants céréaliers ou de l'installation de nouveaux exploitants, historiques ou innovantes.

Parmi ces dernières, on dénombre notamment les productions suivantes : plantes aromatiques et médicinales, légumes secs, élevage, arboriculture, maraîchage, apiculture, safran, cresson de fontaine, blé-farine, productions oléagineuses, viticulture, houblon, ...

Afin de prétendre à une plus grande souveraineté alimentaire du territoire, mais aussi pour assurer la pérennité des exploitations existantes, il est nécessaire que le GAL développe la diversification de son économie vers de nouveaux types de produits, mais aussi que ces filières continuent à se structurer et à se pérenniser localement pour que tous les habitants aient accès à une alimentation, saine, variée et locale, y compris dans la restauration hors domicile, où subsistent encore de nombreux freins.

Filières artisanales / non alimentaires :

Il s'agit aussi d'encourager le développement de filières non alimentaires telles que les filières d'agro-matériaux (chanvre, paille, lin, laine,...) mais aussi d'étendre la problématique des filières agricoles locales à d'autres types de débouchés du secteur artisanal non alimentaire (hygiène, cosmétique, santé, textile, objets du quotidien, literie, artisanat d'art,...).

Adaptation du secteur agricole aux contraintes environnementales et sociétales

Les aléas climatiques répétés récemment rencontrés (crues, sécheresses, maladies,...), auxquels s'ajoutent de plus en plus fréquemment des crises mondiales (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine,...) nécessitent aux modèles agricoles actuels de s'adapter. Au regard de la surface représentée par les espaces agricoles et de l'impact stratégique de ce secteur, les exploitations agricoles ont un rôle majeur en ce qui concerne la préservation de nos ressources naturelles (eau, sols, air, énergie) ; l'atténuation des effets liés au changement climatique et l'autonomie du territoire en terme de ressources. Il est donc indispensable de soutenir les mutations à venir dans le secteur agricole, et qui auront un impact certain sur la résilience du Gâtinais français face aux aléas.

Le GAL est un territoire d'expérimentation et d'innovation sur ces questions : en effet, le Parc a soutenu et porté de nombreuses études sur les sujets de l'agroforesterie, du ruissellement agricole, de l'impact des cultures de PPAM

	sur la biodiversité, ou encore sur le pastoralisme. Le GAL Gâtinais français a donc pour ambition de contribuer à la mise en œuvre de mesure pilotes dans ce domaine.
Le cas échéant, priorité(s) régionale(s) concernée(s)	- Soutenir les filières et actions visant à garantir une alimentation locale, saine, de qualité et accessible à tous en lien avec les actions du Plan Régional pour une Alimentation locale, durable et solidaire - Devenir un territoire leader en matière d'économie circulaire - Diversifier l'économie et l'innovation des territoires - La relation urbain-rural, créateur de lien social et affirmation de l'identité agricole de la Région
Descriptif synthétique du contenu de la fiche-action	Afin de renforcer les filières agricoles locales, il est nécessaire de faire face à l'enjeu de la transmission des exploitations agricoles, en revalorisant d'une part les métiers, et en aidant d'autre part les porteurs de projets à accéder à l'installation de leur activité puis à l'exercer dans les meilleures conditions possibles. Ensuite, il conviendra de renforcer les dynamiques en cours en appuyant une structuration locale des filières agricoles existantes et émergentes, tout en sensibilisant le grand public à une consommation plus responsable, concernant l'alimentation et tout autre produit du quotidien. Enfin, le GAL soutiendra un développement agricole local répondant aux principes de l'économie circulaire et de la sobriété. Des actions seront développées pour que les pratiques agricoles puissent s'adapter au changement climatique et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et la santé des habitants et des consommateurs.
Objectifs	• Pérenniser les exploitations agricoles et encourager l'installation • Soutenir l'émergence, la structuration et le développement des filières agricoles alimentaires et artisanales locales (dont les agro-matériaux) • Sensibiliser et faciliter l'accès à une alimentation saine et locale pour tous • Appliquer les principes de l'économie circulaire aux modèles agricoles et alimentaires • Accompagner l'évolution des modèles et pratiques agricoles pour augmenter la résilience des exploitations face au changement climatiques et améliorer l'impact environnemental des exploitations / Valoriser ces dynamiques, notamment auprès du grand-public : ○ Amélioration de la résistance aux aléas climatiques et environnementaux (gel, sécheresses, fortes chaleurs, inondations, maladies, ravageurs,...) ○ Diminution de l'utilisation d'eau et d'énergie et de la production de déchets ○ Diminution de l'utilisation d'intrants ○ Diminution du travail du sol ○ Réduction du ruissellement agricole ○ Augmentation de la quantité et de la qualité des habitats pour la biodiversité (faune et flore)

Effets attendus (« on a réussi si »)	- Maintien du nombre d'exploitations agricoles et augmentation des emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat - Amélioration du bien-être au travail - Accroissement de l'offre en produits locaux (alimentaires et non alimentaires) - Développement d'outils, d'infrastructures et d'activités permettant la transformation et la commercialisation des produits locaux ainsi que la logistique nécessaire - Augmentation de la part de produits locaux dans la restauration collective - Augmentation des trames vertes et bleues et de la biodiversité associée - Augmentation de la disponibilité et de la qualité des ressources naturelles - Meilleure résilience des exploitations face aux aléas - Renforcement du lien entre le grand public et les exploitants Coopération : • Observation de ces effets à plus large échelle grâce à la mise en place d'action en coopération.
2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS	
Descriptif des types d'actions Thématiques et modalités d'intégration de la coopération	Promotion et maintien des métiers agricoles et de l'artisanat : • Valoriser les métiers et savoir-faire auprès des publics jeunes et des personnes en reconversion professionnelle et/ou en recherche d'emploi • Etudier et mettre en œuvre des mesures permettant de rendre plus attractifs les métiers agricoles et artisanaux et de pallier au manque de main d'œuvre • Elaborer des formations pour les actifs et futurs-actifs • Soutenir les actifs en difficulté (ex : aide administrative, cellules de soutien et d'entraide, formation, information sur les dispositifs de soutien technique et financier existants,...) • Sensibiliser aux questions de bien-être au travail et d'ergonomie et réaliser des études, investissements matériels et aménagements permettant d'améliorer les conditions de travail (incluant l'aménagement de logements pour les ouvriers et saisonniers) Installation de porteurs de projets des secteurs primaire (production), secondaire (artisanat/transformation) et tertiaire (services) en lien avec l'agriculture et diversification des exploitations agricoles : • Faciliter l'accès au foncier : veille et acquisitions foncières, viabilisation de terrain et travaux d'aménagement permettant la création d'une activité économique durable (associations, collectivités, propriétaires fonciers et porteurs de projets) • Mettre en place, animer et gérer des espaces de tests d'activité et accompagner les projets de création d'entreprises pour en augmenter la viabilité (accompagnement technique, investissements matériels et

	travaux d'aménagement) • Accompagner les collectivités dans le développement de leurs projets agricoles et alimentaires • Soutenir les projets d'accueil du public à la ferme (agri-tourisme, activités culturelles et pédagogiques) Diversification de l'économie du territoire et structuration des filières agricoles alimentaires et artisanales locales : • Etudier les opportunités et la faisabilité économique et technique de la création de nouvelles filières : études, expérimentation, accompagnement technique et investissements matériels (dont travaux d'aménagement et plantations pérennes) • Accompagner le développement des filières agricoles alimentaires et artisanales locales : études, recherche et développement expérimentation, accompagnement technique et investissements matériels (dont travaux d'aménagement et plantations pérennes) – Promotion de ces filières • Structurer les filières agricoles localement (commercialisation, transformation, logistique, coopération entre les acteurs) : études, recherche et développement, expérimentation, accompagnement technique et investissements matériels et travaux d'aménagements • Intégrer durablement des produits locaux et de qualité dans la restauration hors domicile et en particulier dans la restauration collective • Sensibiliser le grand public et mettre en place des actions permettant à tous d'avoir accès à une alimentation saine et issue de produits locaux • Etudier et promouvoir des modes alimentaires plus résilients, qui répondent aux besoins nutritionnels, ont un moindre impact environnemental, sont financièrement accessibles et soutiennent l'économie locale Application des principes de l'économie circulaire aux systèmes agricoles et alimentaires : • Favoriser l'utilisation de ressources locales (aliment, intrants, matériaux, matières premières,...) afin d'accroître l'autonomie des exploitations et du territoire de manière générale • Re-localiser la production de matériel végétal : accompagner le développement de filières horticoles et pépinières et de production de semences en local : études, expérimentation, accompagnement technique et investissements matériels (dont travaux d'aménagement et plantations pérennes) • Développer les synergies entre élevage et cultures : études, expérimentation, accompagnement technique et investissements matériels (dont travaux d'aménagement et plantations pérennes) • Accompagner la structuration des exploitants et artisans pour la mutualisation du matériel agricole et agro-alimentaire (production, transformation, stockage, logistique, commercialisation,...) • Réduire la production de déchets et la consommation d'énergie et de matériaux en favorisant notamment le ré-emploi / le recyclage
--	--

- Soutenir l'ingénierie en matière de low-tech
- Valoriser les déchets, les co-produits et les excédents (ex : drêches de distillation ou de brasserie, déchets verts, déjections,...) : études, expérimentation, mise en réseau, accompagnement technique et investissements matériels (dont travaux d'aménagement)

Adaptation des exploitations agricoles au changement climatique et prise en compte des enjeux environnementaux : Etudier, expérimenter, mettre en œuvre (accompagnement technique, matériel, aménagements et plantations pérennes) et promouvoir des pratiques et modèles agricoles ayant un impact positif sur l'environnement ; adaptés aux aléas et répondant aux demandes sociétales :

- Utilisation de races et de variétés adaptées aux caractéristiques, aux contraintes et aux mutations du territoire / Mixité génétique
- Associations de cultures et diversification des assolements
- Synergies entre élevage et cultures
- Pastoralisme (notamment dans le cadre de plans de gestion en milieux naturels) et élevage extensif en systèmes herbagers
- Bien-être animal (mise en place d'infrastructures et de méthodes adaptées de l'élevage à l'abattage)
- Productions à bas niveau d'intrants, telles que définies par l'Agence de l'Eau Seine Normandie : agriculture biologique, herbe/prairies, luzerne et sainfoin, chanvre, sarrasin, biomasse et bocage énergie
- Productions ne nécessitant pas ou très peu d'eau
- Mise en place d'une gestion économe et équitable des ressources naturelles, en particulier de l'eau
- Productions préservant/améliorant la structure du sol : plantes pérennes, prairies, ...
- Agroforesterie et implantation d'éléments paysagers (haies, bandes enherbées et fleuries, fossés, prairies...)
- Aménagements visant à réduire les risques de ruissellements et à préserver/restaurer les milieux humides (plantations, restauration ou création de fossés, mares, noues et mouillères)
- Aménagements non productifs et cultures favorisant la faune et la flore et mise en œuvre de mesures de protection de la biodiversité sur les exploitations (ex : nichoirs, perchoirs, techniques de fauche adaptées,...)
- Accompagnement des centres équestres dans une gestion durable de leurs prairies et dans la plantation de haies
- Réduction des pollutions et nuisances éventuelles aux abords des exploitations

Coopération : Des projets de coopérations avec d'autres territoires soumis aux mêmes enjeux pourront se décliner dans tous les types d'actions listés ci-dessus.

3. BENEFICAIRES ET COUTS ELIGIBLES

Bénéficiaires potentiellement visés, <u>tous types d'actions confondus</u>. <i>Si souhaité, détailler par type d'actions.</i>	▪ Collectivités et groupement de collectivités, Syndicats mixtes ▪ Chambres consulaires ▪ Associations loi 1901 et loi 1908 ▪ Entreprises¹ TPE / PME au sens communautaire ▪ Groupement d'exploitation au sein d'une structure juridiquement constituée et formes coopératives (groupement pastoral, ASA, CUMA, Coopérative, Association Loi de 1901, SCI, GIE, GIEE, SCIC, GFA, SCOP) ▪ Exploitants agricoles individuel ou sociétaire à titre principal ou secondaire affiliés MSA ▪ Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE et EPLEFPA) ▪ Etablissement public industriel et commercial (EPIC)
Dépenses éligibles <u>tous types d'actions confondus</u>	Dépenses immatérielles : ▪ Recherche et développement, animation, accompagnement-conseil, expérimentations ▪ Etudes de marché ; Etudes préalables aux investissements et diagnostics ; Etudes d'impact ▪ Dépenses de communication, notamment conception et édition de supports papier ou numérique pour dossier de presse, affiches, newsletter, site web, ou dépliants ▪ Actions d'information et de diffusion de connaissances auprès des agriculteurs : prestation d'intervenants, frais de réception (dépenses réelles directement rattachables à l'opération), conception de contenus de formation, de partage de connaissances, création de supports pédagogiques ▪ Frais de formation ▪ Frais d'adhésion (participation à des événements) ▪ Dépenses directes de personnel (salaires brut et charges, en conformité avec les définitions du décret d'éligibilité interfonds) ▪ Frais de restauration, de déplacement et d'hébergement (justification éventuelle sur la base d'un barème en vigueur dans la structure, ou à défaut justification sur frais réels) Le cas échéant, dépenses indirectes des structures maître d'ouvrage, telles que définies dans le décret interfonds et dans la limite du taux forfaitaire de 15% des dépenses directes de personnel éligibles; Dépenses matérielles : ▪ Matériel de production, de transformation, logistique et de commercialisation – Neuf ou d'occasion ▪ Investissements matériels non productifs (investissements visant à améliorer les conditions de travail ou investissements

¹ selon la recommandation de la Commission 2003/361/CE :

☐ une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros ;

☐ une petite entreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros ;

☐ une microentreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

	environnementaux) – Neuf ou d'occasion ▪ Matériel végétal à objectif productif ou environnemental (achat et implantation) : plantes pérennes uniquement (implantées pour une durée supérieure à 5 ans après versement de la subvention), sauf dans le cadre d'expérimentations ; Achat de semences annuelles dans le cadre d'expérimentations uniquement ▪ Travaux d'aménagement intérieur et extérieur (construction ou réhabilitation)
Exemples de critères de sélection des projets	Le projet répond à plusieurs objectifs de la fiche action / de la stratégie de développement local Application des principes de l'économie circulaire : • Le projet favorise les échanges de ressources entre les acteurs locaux • Le porteur de projet privilégie la réparation, le ré-emploi, le recyclage et la mutualisation des investissements En cas de projet de filière : • Le projet intègre plus de 50% de produits locaux : provenant du territoire du GAL en priorité et de l'Ile-de-France et Départements limitrophes au GAL (Eure-et-Loir, Loiret, Yonne) dans le cas où une ressource n'est pas disponible ou pas disponible en quantité suffisante sur le territoire du GAL • Les produits « non locaux » utilisés ne sont pas disponibles sur le territoire • Des produits provenant d'un autre territoire pourront être mobilisés à plus de 50% dans le cas de projets de coopération uniquement et la provenance du produit et le choix de cette coopération devra être argumenté (ex : produit n'existant que sur le territoire partenaire) Impact environnemental du projet : • Le projet limite la production de déchets et d'excédents • Le projet limite la consommation en eau et en énergie, la consommation des ressources naturelles est responsable • Le choix des matières premières / matériaux dans le projet est durable • Le projet est favorable à la biodiversité (faune et flore) • Le projet permet de diminuer l'usage d'intrants - pour les projets agricoles • Le projet préserve la structure du sol - pour les projets agricoles Impact social du projet et cohésion territoriale : • Le projet implique des créations d'emplois • Le projet participe à améliorer les conditions de travail • Le projet crée du lien social et de la solidarité • Le projet présente une entrée collaborative entre les acteurs et il est complémentaire avec les autres actions déjà menées

	En cas de projet à visée économique : • Viabilité économique du projet : le porteur de projet s'est fait accompagner par une structure qualifiée dans la définition de son projet et s'est assuré de sa viabilité En cas de travaux d'aménagement : • Choix d'un foncier adapté • Limitation de l'artificialisation • Réhabilitation privilégiée par rapport à une construction neuve • Utilisation de matériaux bio-sourcés • Prise en compte de l'intégration paysagère • Prise en compte de la gestion des eaux de pluies dans le projet • Prise en compte de la question des économies d'énergies et de l'eau dans la définition du projet Approche novatrice, projet pilote
4. COFINANCEURS ET LIGNES DE PARTAGE	
Cofinanceurs potentiellement mobilisables et, le cas échéant, dispositifs	Contrat de Parc ; Autofinancement des maîtres d'ouvrage public ; EPCI ; Conseil régional, Conseils départementaux, Agence de l'eau Seine-Normandie, ADEME
Lignes de partage envisagés avec les autres dispositifs de la déclinaison régionale du PSN ²	Les projets finançables via les autres dispositifs de la déclinaison régionale du PSN ne le sont pas par le programme LEADER.
5. SUIVI ET EVALUATION DE LA FICHE-ACTION	
Indicateurs de suivi envisagés	<u>Indicateurs de réalisation</u> (décrivent la nature des acteurs ou tâches conduites) : - Nombre de projets soutenus – Nombre de bénéficiaires directs et indirects - Montant total des investissements réalisés dans le cadre du programme LEADER / Montant de subventions accordées - Nombre d'actions d'animation, de réunions organisées auprès d'agriculteurs, de collectivités, de propriétaires fonciers – Nombre de personnes touchées - Nombre d'action de sensibilisation et de communication auprès du grand public – Nombre de personnes touchées <u>Indicateurs de résultat</u> (décrivent les conséquences directes et facilement observables pour le bénéfice de l'action) :

² Compte tenu des éléments à date de publication de l'AAC, susceptibles d'évoluer

	- Nombre d'installations / de créations d'activités dans le cadre du dispositif - Nombre de nouveaux types de produits locaux développés dans le cadre du dispositif - Nombre d'exploitations impliquées dans une filière agricole locale soutenue dans le cadre du dispositif - Surface concernée par les projets accompagnés - Nombre d'éléments paysagers implantés (alignements d'arbres, haies, mares et mouillères,...) dans le cadre du dispositif - Nombre de conversion en Agriculture Biologique dans le cadre du dispositif
--	--

DOCUMENT DE TRAVAIL